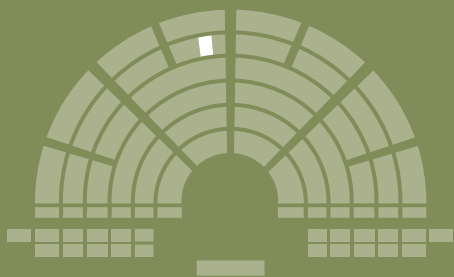




**Joël Labbé**  
Sénateur du Morbihan  
Citoyen du Monde



**BILAN DE MANDAT 2013/14**



C'est avec plaisir que je vous présente un second bilan de mon activité parlementaire, à mi-parcours de ce mandat de sénateur.

L'objectif de ce document est de vous rendre compte, de vous rendre des comptes. Au fil de ces quelques pages, vous aurez un aperçu de mon travail au sein de la Haute Assemblée et du sens que j'ai à cœur de donner à mes actions.

En tant qu'unique membre du groupe écologiste au sein de la Commission des Affaires économiques du Sénat, dont je suis l'un des vice-présidents, l'exercice 2013-2014 a été très dense. "Urbanisme et Logement", "Consommation", "Économie Sociale et Solidaire", "Artisanat et Commerce", "Loi d'Avenir Agricole"... autant de textes de loi d'importance auxquels j'ai apporté, avec constance et ténacité, ma contribution d'élu écologiste, afin d'accélérer les mutations et de préparer la transition vers un nouveau modèle de développement.

Plus que jamais, je crois en l'action politique pour faire infléchir le cours des choses — c'est d'ailleurs là notre responsabilité — malgré les conservatismes, malgré le poids des lobbies.

A présent déchargé de mes fonctions d'élu local mais riche de ces années d'expérience, c'est avec passion et détermination, poussé par la force de mes convictions, que je vais poursuivre mes missions parlementaires.

Aujourd'hui l'utopie est en marche, comme une nécessité face à l'urgence de la situation, et comme le dit si bien Pierre Rabhi, qui prône avec une grande sagesse la sobriété heureuse :

***« ... c'est dans les utopies d'aujourd'hui  
que sont les solutions de demain. »***

Bien cordialement

**Joël Labbé**  
Sénateur du Morbihan



## VOTRE SÉNATEUR

Vice-président de la Commission des Affaires économiques

Membre de la Délégation sénatoriale  
aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Membre de l'Observatoire national  
de la consommation des espaces agricoles

Président délégué pour le Mali  
du groupe d'amitié France / Afrique de l'Ouest

## EN CHIFFRES

**62 interventions** en séance publique

**30 questions** au gouvernement  
sur des enjeux locaux et nationaux

**3 propositions de loi et de résolution** (auteur)

**24 propositions de loi ou de résolution** (cosignataire)

**542 amendements déposés** (en premier signataire)

## ZOOM : RÉSERVE PARLEMENTAIRE

**Les écologistes jouent la transparence sur leur réserve parlementaire**, somme allouée à chaque parlementaire pour le financement de projets associatifs ou portés par des collectivités territoriales.

Pour l'année 2013, Joël Labbé disposait de 150 000 €, qu'il a réparti de la manière suivante :

- **30 000 € mutualisés** dans le « pot commun » du groupe écologiste au Sénat et destinés à financer des projets d'envergure nationale ;
- **58 000 € pour accompagner 10 associations locales** dans leurs projets culturels, de développement local, ou de solidarité ;
- **62 000 € d'aide aux collectivités territoriales du Morbihan** : des communes parmi les moins favorisées, des projets innovants en matière de développement durable et des établissements scolaires et services enfance-jeunesse ont bénéficié de ce soutien.

> **Plus d'infos** sur les attributions et les modalités de candidature sur [www.joellabbe.fr](http://www.joellabbe.fr)

## GROUPE ÉCOLOGISTE DU SÉNAT

**Actualités et informations** : [www.ecologistes-senat.fr](http://www.ecologistes-senat.fr)

## Pesticides

### « Zéro phyto », une loi 100 % écolo !

À la suite des travaux menés par la Mission Commune d'Information sur les pesticides et leur impact sur la santé et l'environnement du Sénat, dont il était l'un des vice-présidents, Joël Labbé a déposé à l'automne 2013 une proposition de loi visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national. « *Les conclusions du rapport étaient suffisamment alarmantes pour qu'elles aboutissent à des propositions exigeantes* » rappelle-t-il. Cette proposition de loi a fait l'objet d'une consultation publique sur la plateforme web *Parlement-et-Citoyens.fr*, recueillant plus de 3 000 contributions : une belle expérience de démocratie participative, qui a montré l'intérêt des citoyens français sur le sujet.



Adoptée par le Sénat le 19 novembre 2013, puis par l'Assemblée Nationale le 23 janvier 2014, la loi Labbé a été promulguée le 6 février dernier. Un premier pas dans la lutte contre les pesticides vient d'être franchi ! La France occupe en effet toujours le premier rang européen et le troisième rang mondial de l'utilisation des pesticides. Le plan Ecophyto 2018, engagement qui, suite au Grenelle de l'environnement, visait à réduire de 50 % l'usage des pesticides à l'horizon 2018, est bien loin de ses objectifs.

Délibérément, le choix a été fait de cibler l'usage par les particuliers et les collectivités, qui ne représente que 5 % à 10 % de l'usage des pesticides – presque 10 000 tonnes par an tout de même – mais qui concerne potentiellement toute la population.

Cette loi interdira à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020\*, aux personnes publiques (État, régions, communes, départements, groupements, ainsi qu'établissements publics) propriétaires d'un domaine public ou privé, d'utiliser des produits phytosanitaires, à l'exception des produits de bio-contrôle et des substances à faible risque, pour l'entretien des espaces verts, des forêts et des promenades.

Par ailleurs, elle prévoit l'interdiction de la vente des produits phytosanitaires aux particuliers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Enfin, cette loi demande un rapport gouvernemental qui étudiera les freins juridiques et économiques empêchant le développement des produits de bio-contrôle et dits à faible risque, en particulier, des Préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP), avant le 31 décembre 2014. La mise en application de cette loi va permettre de dynamiser et de généraliser des pratiques déjà existantes. Aujourd'hui, près de 10 % de la totalité des communes et plus de 60 % des villes de plus de 50 000 habitants se sont déjà lancées dans une démarche tendant vers le « zéro phyto ». Concernant la vente aux particuliers, certains distributeurs (notamment Botanic) ont commencé à anticiper cette nouvelle réglementation en faisant le choix de retirer des produits de leurs rayons. La prise de conscience est en marche.

\* Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, souhaite une mise en application dès 2016.

#### Semaine du développement durable

> 04/04/13

Intervention de Joël Labbé sur les pesticides et débat avec le public à l'invitation d'Eau et Rivières de Bretagne, à Rennes.



## Agroécologie

### Franc succès pour le colloque organisé au Sénat

Joël Labbé, en collaboration avec Marie-Monique Robin, journaliste d'investigation, a organisé le 8 avril 2013 au Sénat, un colloque intitulé « L'agroécologie, une pratique d'avenir : comment réussir la transition ? », réunissant plus de 200 participants. En ouverture, Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a clairement réaffirmé les ambitions gouvernementales de faire de la France "le leader européen de l'agroécologie". Tout au long de la journée, les interventions de différents experts, dont l'invité d'honneur Olivier de Schutter, rapporteur spécial auprès des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, ont permis de définir les moyens nécessaires pour réussir la transition vers cette pratique d'avenir, porteuse de durabilité sociale, économique et environnementale, au Nord comme au Sud.



Face au modèle agricole productiviste dominant et ses lourdes conséquences écologiques et sociales, l'agroécologie ouvre la voie vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement et des hommes. Des initiatives probantes fleurissent aux quatre coins de la planète, démontrant que des alternatives existent pour produire autrement. Dans les Pays du Sud, selon Olivier de Schutter, l'agroécologie permettrait de doubler la production alimentaire de régions entières, en réduisant la pauvreté rurale et en apportant des solutions au changement climatique. A l'heure des débats sur la loi d'avenir agricole, il était plus que jamais d'actualité de faire entendre l'appel exprimé à cette occasion en faveur d'une transition vers des modes de consommation et de production plus équitables et durables.

> Les interventions et la synthèse du colloque sont disponibles sur [www.joellabbe.fr](http://www.joellabbe.fr)

## Agriculture bio

### Naissance d'un club parlementaire

Depuis son lancement le 5 juin 2013 au Sénat, Joël Labbé est membre du club parlementaire Objectif Bio, instance de réflexion et de partage autour de l'agriculture biologique. Objectif Bio réunit des associations non lucratives de producteurs, transformateurs et distributeurs (FNAB, MABD, Synabio, MIRAMAP), et des représentants de la société civile (Bio Consom'acteurs, Terre de liens). Il vise à répondre à un besoin d'information sur les enjeux et les progrès de l'agriculture biologique, et de structuration du dialogue entre représentants de l'Etat et acteurs de la bio. Joël Labbé est intervenu lors du premier colloque organisé par Objectif bio sur le thème de « La filière biologique, source d'emplois dans les territoires », qui était organisé le 12 novembre au Sénat.

### Remise de la Légion d'Honneur à M.-M. Robin > 08/03/13

Cérémonie hautement symbolique pour la réalisatrice du documentaire « Le Monde selon Monsanto », à Notre-Dame-des-Landes.



## Pacte d'avenir pour la Bretagne

### Un pacte qui manque d'ambition

Face aux multiples mauvaises annonces économiques et au mécontentement social qui ont agité la Bretagne en 2013, Joël Labbé a salué la volonté d'engagement de l'Etat, aux côtés du Conseil régional, des collectivités et des acteurs économiques et sociaux, pour aider la région à sortir de la crise et préparer son avenir. En ce sens, il a participé à plusieurs réunions préparatoires du Pacte d'avenir pour la Bretagne. Si l'urgence sociale justifiait des décisions rapides, il déplore cependant le manque de temps accordé à la concertation et au débat sur le fond, notamment sur le deuxième pilier du Pacte, consacré au Plan agricole et agroalimentaire, qui n'a pas permis d'aboutir à un consensus.

Les orientations gouvernementales recyclent les vieilles recettes, celles qui ont conduit à la situation actuelle. La consolidation du soutien à l'export, l'accentuation du processus de concentration des productions animales, l'allègement du dispositif réglementaire dans le domaine de l'environnement, et l'absence de conditionnalités sociale et environnementale des aides, sont autant de signes qui trahissent un manque d'ambition pour engager une véritable transition écologique et sociale de l'économie bretonne. La reconquête du marché intérieur et le développement des circuits de proximité, pourtant garants d'une amélioration de la valeur ajoutée, passent au second plan.

Les écologistes continueront à défendre la transition écologique du modèle agricole breton et souhaitent que les promesses de nouvelles expérimentations et de nouvelles responsabilités pour la Bretagne, dans le cadre de la décentralisation, permettent à la région de s'engager enfin sur la voie de l'innovation et du changement.

## OGM

### Pour une Europe solidaire sans OGM

Venue conforter l'arrêté pris en avril par le Ministère de l'Agriculture, l'adoption de la proposition de loi visant à interdire la culture du maïs transgénique en France le 5 mai dernier au Sénat est une reconnaissance du choix de l'opinion publique, qui, très majoritairement, ne souhaite pas voir se développer les cultures de plantes génétiquement modifiées sur notre territoire national. C'est également un vote cohérent avec la transition agro-écologique de notre agriculture voulue par le gouvernement. Les écologistes restent toutefois très vigilants sur le sujet depuis le vote, en juin 2014, des ministres de l'Environnement européens qui, sous couvert de donner aux Etats membres le droit d'interdire des plantes modifiées génétiquement, donnera un droit de co-gestion aux multinationales sur les OGM.



### Observatoire national de la consommation des espaces agricoles > 17/04/13

Première réunion de l'ONCEA en présence du Ministre de l'Agriculture, où siège Joël Labbé comme membre représentant du Sénat.



# Loi d'avenir agricole

## Les germes de la transition

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) a largement mobilisé Joël Labbé ces derniers mois.

Plus de 50 ans après la dernière loi d'orientation agricole française, dont l'objectif premier était de développer la capacité de production de notre pays, l'occasion était donnée de réorienter notre modèle agro-industriel vers une agriculture de



proximité, répondant aux besoins alimentaires des habitants, et soucieuse des questions environnementales et sociales. Les écologistes ont soutenu l'ambition agroécologique du projet de loi, tout en faisant de nombreuses propositions pour l'enrichir.

Afin de coller au plus près des réalités de terrain, et de relayer au mieux les attentes du monde paysan, le travail préparatoire s'est fait en lien avec les réseaux associatifs et professionnels. Dès le mois de novembre 2013, Joël Labbé, chef de file pour son groupe sur le texte, a organisé une première réunion de travail dans le Morbihan avec le tissu local, avant de réaliser début 2014 une série d'auditions sur Paris avec les têtes de réseaux, en complément des auditions réalisées dans le cadre de la Commission des Affaires économiques. Un travail de fond qui a donné lieu au dépôt de 170 amendements en première lecture !

Une collaboration efficace avec sa collègue député écologiste Brigitte Allain a permis au final l'adoption d'une quarantaine d'amendements écolos.

Parmi les succès écolos, figure notamment la création des projets alimentaires de territoire, outils au service des territoires visant à fédérer producteurs, transformateurs, distributeurs et collectivités territoriales afin d'approvisionner un bassin de population en produits locaux et de qualité, et par là-même, de soutenir le développement d'une agriculture de proximité.

Les écologistes ont également obtenu la promotion de l'agroécologie et de l'agriculture biologique dans l'enseignement agricole, la priorité à l'agriculture bio et aux circuits courts dans la restauration collective, la reconnaissance des ONVAR (organismes nationaux à vocation agricole et rurale), têtes de réseaux associatifs, comme acteurs du développement agricole, ou la définition d'un cadre juridique amélioré pour l'utilisation des semences paysannes et des Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP), alternatives aux pesticides.

Ils se félicitent également de la priorité donnée à l'installation, avec des SAFER à la gouvernance élargie.

De belles avancées, qui ne doivent pas cacher le manque d'ambition du texte sur l'encadrement de la méthanisation, la lutte contre l'artificialisation des sols, la question des pesticides ou le contrôle des mégafermes comme les « mille-vaches ».

Joël Labbé souhaite maintenant aller plus loin, notamment dans le cadre du futur projet de loi biodiversité.

### Loi d'avenir agricole

> 15/11/13

Réunion de travail préparatoire  
avec les réseaux du Grand Ouest  
à Saint-Nolff.



## Semences

### ■ Contre le brevetage du vivant

Après des décennies d'industrialisation et de spécialisation de l'agriculture, le cadre réglementaire actuel, particulièrement complaisant avec les aspirations des grosses firmes semencières (cinq multinationales contrôlent près de 75% des semences potagères au niveau mondial) menace les semences paysannes d'interdiction définitive. La diversité génétique participe pourtant à une meilleure utilisation de la biodiversité dans les systèmes agricoles, permettant de réduire les risques de maladies, de stabiliser voire d'augmenter les rendements et d'améliorer la résilience des systèmes de production. Les écologistes sont des ardents défenseurs du droit fondamental des agriculteurs à conserver, semer, échanger et vendre leurs propres semences. En février 2014, ils ont fait inscrire dans la loi que « l'utilisation de semences de ferme ne constitue pas une contrefaçon », franchissant un pas important vers la reconnaissance des droits et pratiques des paysans. Lors de l'examen de la loi d'avenir agricole, ils ont également fait reconnaître le droit élémentaire des agriculteurs à échanger leurs propres semences, même si il est encore soumis à l'agrément des GIEE, et fait limiter la portée des brevets sur le vivant. Mais la mobilisation reste plus que jamais nécessaire, notamment pour obtenir l'abrogation de la loi sur les Certificats d'Obtention Végétale de 2011, qui vise à interdire les semences de ferme ou à les taxer de royalties.

## Pollinisateurs

### ■ Pour une interdiction totale des néonicotinoïdes

Joël Labbé est très attentif aux difficultés du monde apicole qui subit, depuis le milieu des années 90, mortalités accrues et disparitions de colonies. Membre du Comité de soutien des élu(e)s à l'abeille et aux apiculteurs, il s'est mobilisé à plusieurs reprises ces derniers mois, dans l'hémicycle, par voie de question au gouvernement ou par voie de presse, afin de sensibiliser les pouvoirs publics aux menaces environnementales qui pèsent sur les abeilles et les insectes pollinisateurs (pesticides, OGM, monocultures...). Suite au colloque qu'il a organisé le 5 juin dernier au Sénat « Pour une agriculture respectueuse des pollinisateurs », en partenariat avec l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française), Joël Labbé a déposé un projet de résolution invitant le gouvernement Français à agir auprès de l'Union Européenne pour une interdiction totale des néonicotinoïdes, ces pesticides neurotoxiques principalement incriminés dans le déclin des pollinisateurs. Cette résolution, déposée simultanément à l'Assemblée Nationale par le député PS Germinal Peiro, a reçu le soutien de 173 parlementaires de tous horizons politiques.



### Colloque « Pour une agriculture respectueuse des pollinisateurs »

► 05/06/14

Devant les ruchers des Jardins du Luxembourg, discussion avec Germinal Peiro, député de Dordogne.





## Ostréiculture

### Un besoin de transparence

Les débats autour du projet de loi consommation ont entériné le besoin de plus de transparence et de traçabilité sur l'origine et le mode de production des produits alimentaires. Pour le consommateur, cela passe par une information claire et un étiquetage exigeant. Sénateur d'un département littoral, Joël Labbé a défendu un amendement portant sur l'étiquetage des huîtres. Sont en effet commercialisés aujourd'hui, sans distinction, les huîtres diploïdes nées en mer et les huîtres d'écloserie. Parmi ces dernières, les huîtres triploïdes, parfois appelées « huîtres des quatre saisons », issues d'une manipulation biologique, représentent désormais plus de 30 % de la production française. Présentée avec beaucoup d'avantages, notamment une croissance des huîtres plus rapide, cette production contribue cependant à l'affaiblissement du patrimoine génétique, du fait des sélections intensives réalisées, et rend la profession fortement dépendante des écloseries.

Les ostréiculteurs traditionnels dénoncent d'une part, la concurrence déloyale qu'ils subissent en raison de la commercialisation plus rapide des « triploïdes », et d'autre part, le risque de contamination du milieu naturel en quelques générations. Leur combat pour un étiquetage différencié se heurte à la réglementation européenne en vigueur.

Sur fond de crise majeure du secteur ostréicole, l'amendement de Joël Labbé a provoqué un véritable débat dans l'hémicycle. Non adopté, il constituera cependant un aiguillon utile pour continuer à faire avancer les négociations.

## Petite pêche

### Pour la défense des pêcheurs artisans

Entre mars et juin 2013, Greenpeace a entrepris à bord de l'Arctic Sunrise un tour des ports de neufs pays européens pour apporter son soutien au mouvement des pêcheurs artisans. Cette expédition visait à mettre en avant les pêcheries durables et à dénoncer les maux dont souffrent nos océans. Lors de l'escale à Saint-Malo le 27 mai, l'ONG a convié Joël Labbé à bord. En sa qualité de Sénateur du Morbihan, département encore très concerné par la pêche professionnelle, et de vice-président de la Commission des Affaires économiques au Sénat, il œuvre pour la défense de la petite pêche. Une étape importante a été franchie en juin 2013. Le Parlement Européen a adopté une Politique Commune de la Pêche ambitieuse, affirmant désormais un cap clair : les activités de pêche doivent être menées durablement d'un point de vue environnemental, seul moyen de garantir leur durabilité économique sur le long terme.



À bord de l'Arctic Sunrise > 27/05/13

### Oui à l'ostréiculture traditionnelle

> 13/05/14

Visite, avec Yannick Jadot, d'un chantier ostréicole traditionnel à Arradon, pendant la campagne des élections européennes.



## « Fait maison »

### Une intention louable... un décret décevant !

A l'occasion de l'examen du projet de loi sur la consommation, Joël Labbé a porté et fait adopter en seconde lecture un amendement portant sur le rétablissement de la mention obligatoire « fait maison » sur les menus des restaurants, toujours dans l'intérêt des consommateurs. Cuisiner sur place, à partir de produits bruts, c'est aussi privilégier un approvisionnement de saison, voire local, et privilégier l'emploi. Aujourd'hui, les restaurateurs peuvent, en cas de publicité mensongère, être sanctionnés au titre des codes du commerce et de la consommation, mais sans précision sur ce que l'on entend par « fait maison ». Pour Joël Labbé, « la mise en place de de critères précis et vérifiables était indispensable ». Le texte précise ainsi que « fait maison » signifie « élaboré sur place à partir de produits bruts ». Mais le décret qui vient d'être publié vide définitivement la loi de ses intentions, en autorisant les produits bruts congelés ou sous-vide. Bien loin d'éclairer les consommateurs, ce décret va réjouir les lobbies de l'agroalimentaire. Un non-sens que Joël Labbé entend bien dénoncer, pour une véritable transparence dans nos assiettes.



## Obsolescence programmée

### Une occasion manquée

Les Sénateurs écologistes, notamment par la voix de Jean-Vincent Placé, se sont fortement mobilisés lors de l'examen du projet de loi Consommation présenté par Benoit Hamon pour y intégrer des mesures contre l'obsolescence programmée. Cette pratique des constructeurs vise à réduire volontairement la durée de vie d'un produit pour augmenter son taux de remplacement et provoquer un nouvel achat prématurément. Appareils électro-ménagers, matériel informatique ou de téléphonie mobile sont rendus rapidement obsolètes et le gaspillage que cela engendre a des impacts dramatiques sur l'environnement : 16 à 20 kg de déchets d'équipements électriques et électroniques sont jetés par personne et par an en France, pour la plupart incinérés au lieu d'être recyclés. Afin de mieux protéger les consommateurs, les écologistes proposaient d'inscrire dans la loi le délit d'obsolescence programmée, d'étendre les durées de garanties de 2 à 5 ans, de rendre obligatoire la mise à disposition des pièces détachées pendant 10 ans, ou encore d'instaurer un bonus / malus sur l'éco-contribution.

L'inscription dans la loi de la définition de cette pratique, pourtant reconnue, n'a pas été obtenue à une seule voix près ! Nous ne pourrions pourtant pas faire le pari de l'économie circulaire sans lutter, parallèlement, contre les pratiques visant à pousser à la consommation. Le combat continue...

### Agroécologie : un site exemplaire

› 23/06/14

Visite du Domaine de Kerbastic  
à Guidel, et rencontre  
avec la princesse  
Constance de Polignac.



## ALUR

### Des mesures concrètes pour l'accès au logement

Le projet de loi ALUR (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), présenté au Sénat à l'automne 2013 par Cécile Duflot, Ministre du Logement et de l'Égalité des Territoires, a été un temps fort de l'agenda législatif de Joël Labbé, chef de file sur ce texte pour son groupe parlementaire. Objectif du projet de loi : combattre la crise du logement dans notre pays, marquée depuis de nombreuses années par une forte augmentation des prix, une pénurie de logements et une baisse du pouvoir d'achat des ménages.



Ce texte a grandement bénéficié du travail parlementaire des écologistes qui l'ont enrichi dès sa première lecture.

Définitivement adoptée fin février 2014, la loi ALUR a pour ambition de réguler le marché, d'offrir une meilleure protection des locataires, de répondre aux besoins en logements tout en engageant la transition écologique des territoires. Elle marque sans contestes un grand progrès à la fois pour la justice social et pour la protection des terres agricoles et naturelles.

Sur le volet logement, les principales mesures adoptées portent sur l'encadrement des loyers, la garantie universelle des loyers, des frais d'agence divisés par deux pour les locataires, ou un accès au logement social simplifié, autant de dispositions concrètes et indispensables pour répondre aux difficultés des Français dans l'accès au logement.

La lutte contre les marchands de sommeil et l'habitat indigne, l'extension de la trêve hivernale, sont des mesures fortes en faveur des plus démunis.

Sur le plan environnemental, plusieurs mesures faciliteront la lutte contre l'artificialisation des sols, et le transfert de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme aux intercommunalités (PLUI) permettra de contenir l'étalement urbain.

Joël Labbé, en sa qualité d'ancien Président du projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, a également fait adopter un amendement renforçant la portée des Chartes des Parcs Naturels Régionaux.

Par ailleurs, la biodiversité sera désormais prise en compte dans les documents d'urbanisme et de planification. D'autres dispositions favoriseront la rénovation thermique de l'habitat et la lutte contre les « passoires thermiques ».

Le texte ouvre également la voie à des innovations chères aux écologistes, comme l'habitat participatif, qui se trouve pour la première fois inscrit dans la loi et doté d'un vrai statut juridique. C'est, de fait, la reconnaissance d'une autre façon de concevoir le logement et la vie en société, fondée sur la solidarité et l'éco-habitat.

### Notre-Dame-des-Landes

► 22/02/14

Mobilisation du groupe écolo du Sénat, contre le projet d'aéroport à l'occasion de la manifestation organisée à Nantes.



## MALI

## La question du développement au cœur des débats

Sur le plan diplomatique, l'année 2013 a été particulièrement marquée par la situation au Mali. Joël Labbé, Président délégué pour le Mali du groupe d'amitié France-Afrique de l'Ouest du Sénat, a suivi avec attention le déroulement des événements, de l'intervention militaire française aux élections présidentielles. Avec d'autant plus d'implication que le département du Morbihan entretient une relation privilégiée depuis plusieurs années avec l'ensemble de la région de Kidal dans le cadre de la coopération décentralisée.

Depuis 2012, le Mali est le théâtre d'une grave crise politique, marquée par un coup d'état militaire. En janvier 2013, suite à l'adoption d'une résolution par le Conseil de sécurité de l'ONU, le gouvernement français a lancé l'opération « Serval ». Une intervention militaire jugée nécessaire par les écologistes, mais qui devra impérativement être suivie d'une véritable politique de développement autour des axes essentiels que sont l'alimentation et le droit à l'eau, à la santé et à l'éducation. « *Nous ne créerons jamais les conditions de l'avènement d'un état de droit par la seule intervention militaire* » avait souligné Joël Labbé lors du débat au Sénat du 16 janvier 2013 sur l'engagement des forces armées françaises. Au cours des mois suivants, Joël Labbé a participé à un certain nombre d'événements diplomatiques dédiés à la coopération bilatérale entre les deux pays : rencontre au Sénat avec M. Younoussi Touré, Président de l'Assemblée nationale du Mali, interventions à la Conférence sur le développement du Mali à Lyon et au séminaire sur la diaspora malienne pour la paix et le développement du Mali à Montreuil... Lors de ses prises de parole, il n'a cessé de rappeler l'importance de la question du développement et de la souveraineté alimentaire, conditions nécessaires à une paix durable au Mali.

Aujourd'hui, comme dans toute l'Afrique de l'Ouest, l'agriculture malienne souffre terriblement de la concurrence disproportionnée avec les productions extérieures. La libéralisation croissante des politiques agricoles contribue à appauvrir toujours plus les paysans maliens, qui représentent encore une grande partie de la population. « *Des mesures phares doivent être prises de toute urgence au niveau international pour préserver l'agriculture dans cette partie du globe* » a-t-il souligné à plusieurs reprises.

Le 19 septembre 2013, à l'occasion de l'intronisation du nouveau président malien Ibrahim Boubacar Keïta, Joël Labbé a pris part à la délégation française officielle qui s'est déplacée à Bamako. Il a salué la volonté du nouveau président malien de réussir le processus de réconciliation dans un pays meurtri par la guerre.

Joël Labbé partira à la rencontre des acteurs locaux en septembre, lors d'un déplacement du Groupe d'amitié, au Mali et au Niger.



**Ibrahim Boubacar Keïta**

► 03/12/13

Le nouveau Président malien a été accueilli au Sénat.



## MALI

► 20/09/13

Arrivée à Bamako à l'occasion de l'intronisation du nouveau président malien.

## Saint-Nolff, commune du Monde...

« C'est en 1977 que j'ai été élu pour la première fois à Saint-Nolff, ma commune natale. Après trois mandats d'adjoint et trois mandats de maire, je viens de mettre fin à une expérience de trente-sept années d'élu local, au plus proche des citoyens.

Le Sommet de Rio en 1992 fut comme un déclencheur qui m'incita à m'engager dans la fonction de Maire. Elu en 1995 avec la volonté d'appliquer le « Penser global, agir local », j'ai œuvré avec mon équipe pour appliquer localement les principes du développement durable et solidaire : maîtrise du développement, limitation de l'étalement urbain, préservation des espaces naturels et des terres agricoles, mise en place d'un festival engagé et militant... En 1997, par délibération du Conseil municipal, nous avons déclaré la commune « Territoire Mondial lié à la Communauté Mondiale », rejoignant ainsi le réseau des Communes du Monde. Ce fut là un acte fondateur donnant tout son sens à notre action municipale.

Dès 2005, Saint-Nolff fut la première commune de Bretagne à s'engager dans une démarche Agenda 21 local. De nombreuses actions en ont découlé, comme la construction et l'aménagement d'une Eco-cité, le développement des circuits-courts par la création d'une AMAP et d'un marché des producteurs, l'accès pour tous à la culture aux sports et aux loisirs, le maintien à domicile des personnes âgées, la sensibilisation à la biodiversité et l'éducation à l'environnement... En 2007, plus aucun pesticide n'était utilisé sur les espaces publics de la commune, ce qui lui valu d'être désignée en 2012 « Capitale Française de la Biodiversité » pour les petites villes de 2 000 à 20 000 habitants.

Autant de démarches et d'engagements démontrant qu'une autre politique est possible, que des alternatives existent et que la commune reste le lieu privilégié pour l'exercice de la démocratie locale.

C'est sur cette inestimable expérience que je peux m'appuyer aujourd'hui pour exercer mon action politique au Parlement, mêlant utopie et pragmatisme. Oui, un autre monde est possible et nécessaire, tant à l'échelle locale que planétaire. » J. L.



**Saint-Nolff**  
COMMUNE DU MONDE

► **Saint-Nolff : un logo symbolique**

Une œuvre du peintre Philippe Fontaine, créée en 1997.



**Saint-Nolff, capitale de la biodiversité**

► 19/11/12

L'édition 2012 du concours a distingué Saint-Nolff, dans la catégorie des « petites villes ».



**Mamm Douar**

► 29/06/13

15 000 festivaliers pour l'événement militant de Saint-Nolff, aux rythmes de Manu Chao.

**Citoyenneté universelle**

► 18/12/13

Remise à Joël Labbé du passeport de citoyenneté universelle par Emmaüs International à l'occasion de la journée internationale des migrants.



## Sénat

Palais du Luxembourg  
15, rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06  
Tél. 01 42 34 27 96  
[j.labbe@senat.fr](mailto:j.labbe@senat.fr)

### Collaborateur parlementaire

**Aurélien Vernet** / 07 78 10 05 64  
Chargé du suivi législatif  
[j.labbe@senat.fr](mailto:j.labbe@senat.fr)

## Permanence parlementaire

7, rue des Lavandières - 56250 Saint-Nolff  
Tél. 02 97 48 42 54  
[bureau.j.labbe@senat.fr](mailto:bureau.j.labbe@senat.fr)

### Collaboratrices parlementaires

**Karine Grosjean** / 06 16 91 56 79  
Chargée des relations élus et acteurs locaux  
[k.grosjean@assistants.senateurs.fr](mailto:k.grosjean@assistants.senateurs.fr)

**Sylvie Valet** / 06 18 75 02 24  
Chargée de communication  
[s.valet@assistants.senateurs.fr](mailto:s.valet@assistants.senateurs.fr)

[www.joellabbe.fr](http://www.joellabbe.fr)

 [facebook.com/joellabbe](https://facebook.com/joellabbe)

**Directeur de la publication** : Joël Labbé  
**Réalisation** : Karine Grosjean  
et Sylvie Valet.

*Imprimé à 4 300 exemplaires  
sur papier certifié PEFC.*

